

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 31 AOUT 2022

Conseillers en exercice : 5

PRESENTS : MM. PERRIN François, GIRARDET Charles, ROUX Jean-Paul,
Mme VANDROUX Laurence, M. GAUTHIER Arnaud

Conseillers présents : 5

Date de convocation :
23/08/2022

SECRETARE DE SEANCE : Mme VANDROUX Laurence

Date d'affichage :
02/09/2022

L'an deux mille vingt-deux le trente et un août à 20 heures, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le vingt-trois août, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. PERRIN François, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 – Maintien de salaire
- 2 – Rapports sur le Prix et Qualité des Services Eau et Assainissement 2021
- 3 – Réflexion sur les autorisations de stationnement pour les habitants
- 4 – Réflexion sur le devenir du gîte
- 5 – Informations et questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Rapport annuel du SICTOM

Il demande également d'inverser les points de l'ordre du jour afin de libérer Mme JEANNIN Christelle, actuelle gérante du Gîte qui est présente à ce conseil municipal pour expliquer son désir de mettre fin au bail qui la lie avec la commune.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1 – Réflexion sur le devenir du gîte

Mme JEANNIN Christelle, gérante du gîte souhaite remettre son fonds de commerce pour le 31 octobre 2022.

Une discussion s'engage sur le devenir de ce gîte qui engendre des nuisances pour les habitants liées au mode de gestion (gîte collectif) et à la situation (au milieu du village).

Le conseil décide d'engager une réflexion pour envisager une nouvelle orientation, il autorise la Maire à saisir la Communauté de Communes, l'office du tourisme et l'office du commerce intercommunaux.

2 – Maintien de salaire

Suite à l'augmentation du point d'indice des agents de la fonction publique à compter du 1^{er} juillet 2022, le conseil décide à l'unanimité de maintenir le paiement intégral du maintien de salaire par la commune à savoir 10,73 €/mois pour la secrétaire et 7,50€/mois pour l'employé communal.

Il est décidé d'adopter le montant annuel de la participation et de le fixer à 140,00 € par agent, dans la limite des frais engagés par chaque agent.

3 - Rapports sur le Prix et Qualité des Services Eau et Assainissement 2021

Le maire présente ces 2 rapports qu'il a réalisé conformément aux exigences de la loi. Ils sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil et restent disponibles en mairie.

Les prix au m³ pour une facture de 120 m³ sont de 1,44 €/m³ pour l'assainissement et 1,38 €/m³ pour l'eau.

4 – Réflexion sur les autorisations de stationnement pour les habitants

A la demande de dérogation pour le stationnement, le conseil maintient sa position et décide de ne pas faire de cas par cas.

Il est rappelé que le stationnement de la rue de la Cuisance demeure interdit et que le parking « au Verger Maillard » est disponible pour les habitants.

5 – Rapport annuel du SICTOM 2021

Il est présenté par le Maire aux conseiller qui l'approuvent à l'unanimité. Il reste disponible en Mairie

6 – Informations et questions diverses

Le Maire informe les conseillers qu'il a reçu un courrier concernant la mise en accessibilité des bâtiments communaux. La commune doit faire le point, se mettre en conformité et fournir les preuves que les travaux ont été réalisés.

Le Maire donne lecture d'un courrier de M. MATHIEU Pascal concernant la mise en sens unique de la RD 339.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le secrétaire de séance : VANDROUX Laurence

